



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1890-01-2022

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 21 février 2022, le **Règlement numéro 1890-01-2022 modifiant le règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle.**

Ce règlement a pour objet de se conformer aux dispositions prévues à la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* qui prévoit d'ajouter des mesures temporaires favorisant l'achat québécois dans le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 24 février 2022.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA